

# Procès-verbal de la commission de contrôle des listes électorales

## Réunion du jeudi 17 mars 2022 à 18h00

« AGIR POUR UN MONDE  
SAIN, RESPECTUEUX ET  
SOLIDAIRE »

### Étaient présents :

Gilles MORIN, Philippe PARLANT-PINET, Yvan FERTIL, Clément LE FRANC, membres titulaires, Laurent LAMBALLAIS et Gérard DELAMOTTE, membres suppléants de la commission.

### Techniciens - Secrétariat de la Commission :

Sylvie BERTIN, Directrice de l'Administration Générale, Sophie LOUVEL, Agent chargé de l'organisation des élections

Absent excusé : Anthony MOREL, membre titulaire de la commission de contrôle

### Rôle de la Commission :

La commission de contrôle est chargée d'effectuer un contrôle a posteriori des décisions prises par Madame la Maire et ainsi, de veiller à la régularité de la liste électorale. Elle statue également sur les recours formés par les électeurs estimant avoir été indûment radiés.

La commission doit se réunir au moins une fois par an en l'absence d'élections et entre le 21<sup>ème</sup> et le 24<sup>ème</sup> jour précédant chaque scrutin.

### I - Refonte de la liste électorale

Un travail en collaboration avec la Poste a été mené pour identifier les électeurs ayant déménagé hors de Séné.

Sur 199 notifications de radiation adressées, 114 électeurs se sont inscrits dans leur nouvelle commune de résidence, entraînant automatiquement leur radiation de la liste électorale de Séné. Les 85 électeurs restants seront radiés après le scrutin des législatives.

S'agissant des sinagots, sur 100 courriers adressés, 60 électeurs ont régularisé leur situation en fournissant leur justificatif de domicile, permettant, le cas échéant de les affecter à leur nouveau bureau de vote.

### II - Nombre d'électeurs inscrits et mouvements

7 598 électeurs sont inscrits sur la liste principale, contre 7 483 en 2021. Les cartes électorales seront distribuées entre la dernière semaine de mars et la première semaine d'avril.

Depuis les élections départementales et régionales de 2021, 1 386 mouvements ont été enregistrés.

### Inscriptions :

- 69 jeunes électeurs ont été inscrits d'office,
- 675 électeurs se sont inscrits volontairement.

### Radiations :

- 640 radiations d'office ont été enregistrées : elles correspondent aux inscriptions volontaires dans une autre commune, aux électeurs décédés ou encore aux électeurs déchus de leur droit de vote.
- 2 radiations ont été prononcées pour perte d'attache communale. L'un des électeurs ignorant son inscription d'office, a procédé à une nouvelle inscription via Internet. La liaison directe avec le REU a automatiquement entraîné sa radiation et sa réinscription. Le second électeur a été radié d'une liste consulaire.

### III – Inscriptions d'office et inscriptions au titre de l'article 30

Jusqu'à la veille du scrutin, l'inscription d'office de jeunes électeurs atteignant la majorité pourra être enregistrée.

Par ailleurs, une procédure dérogatoire (article 30 du code électoral) permet à certains électeurs de s'inscrire entre le 6<sup>ème</sup> vendredi et le 10<sup>ème</sup> jour précédent le scrutin, soit avant le 31 mars 2022 pour les élections présidentielles. Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- Fonctionnaires mutés ou retraités
- Militaires ayant terminé de remplir leurs obligations légales
- Déménagement pour un motif professionnel
- Acquisition de la nationalité française après l'arrêt de la liste
- Personnes ayant recouvré le droit de vote dont ils avaient été déchus.

### IV - Informations

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022. Les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au vendredi 6 mai pour pouvoir voter à ce scrutin, sauf dans les cas dérogatoires de l'article L30.

Une nouvelle réunion de la Commission de contrôle sera organisée le 19 mai 2022

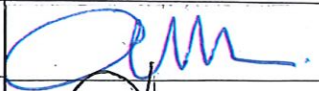

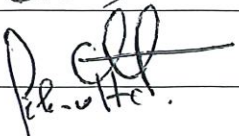


### V - Recours

Aucun recours administratif n'a été formé auprès de la commission de contrôle suite à une radiation ou à un refus d'inscription.

Après consultation des listes, l'ensemble de la commission confirme les inscriptions et radiations, les dossiers ne présentant aucune anomalie.

La séance est levée à 18 h 45

### Signature des membres de la commission

Prénom et nom	Qualité	Signature
Gilles MORIN	Membre titulaire	
Philippe PARLANT-PINET	Membre titulaire	
Yvan FERTIL	Membre titulaire	
Clément LE FRANC	Membre titulaire	
Gérard DELAMOTTE	Membre suppléant	
Laurent LAMBALLAIS	Membre suppléant	